



Convention LIRE ET FAIRE LIRE

ENTRE

- La ligue de l'enseignement,
- L'UDAF de Charente-Maritime,

ET

La Ville de Saint-Jean-d'Angély, ayant son siège 1 place de l'Hôtel de Ville, 17415 SAINT-JEAN-D'ANGÉLY Cedex, représentée par sa Maire, Mme Françoise MESNARD, dûment habilitée par délibération n°... du Conseil municipal du...,
Dénommé(e) le « **partenaire** »

Dans la perspective du renouvellement dans la commune de SAINTE-JEAN-D'ANGÉLY de Lire et faire lire, programme culturel tendant à développer le plaisir de la lecture et la solidarité intergénérationnelle en direction des enfants par l'intervention de bénévoles, la Ligue de l'enseignement, l'UDAF, et le « **partenaire** » se réassocient.

Le « **partenaire** » est une collectivité locale. Elle s'engage dans le cadre des actions qu'elle organise au sein des établissements dans le temps périscolaire, des crèches, des bibliothèques et médiathèques, des centres loisirs et sociaux, à mettre à disposition les locaux nécessaires afin de pouvoir accueillir l'activité animée par le ou les bénévoles en accord avec le responsable de l'établissement.

La Ligue de l'enseignement et l'UDAF de Charente-Maritime s'engagent à organiser et coordonner les interventions des bénévoles en lien avec les représentants du « **partenaire** ». Elles assureront le suivi de l'opération. Cette coordination est également assurée par les bénévoles relais.

Pour les interventions, le moment précis de cette activité et sa périodicité, la désignation du local, le matériel mis à disposition ainsi que l'identification du ou des intervenants sont précisés dans un avenant annuel.

L'assurance des bénévoles (en responsabilité civile de base, en dommages corporels consécutifs à un accident et en défense et recours) est prise en charge par l'association nationale Lire et faire lire par l'intermédiaire de l'APAC (Association pour l'Assurance Confédérale de la Ligue française de l'enseignement).

Les enfants participant aux lectures devront bénéficier d'une assurance responsabilité civile.

Fait en deux exemplaires à Saint-Jean-d'Angély et Lagord, le

Pour la Ville
Françoise MESNARD
Maire,
Conseillère régionale

Pour la Ligue de l'enseignement et l'UDAF